



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat  
ancien cimetière - partie n°1  
Concession n° 272 - BEAUDONNAT ANTOINE  
Délivrée le 29/04/1910

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

***aucune délimitation - utilisé comme passage et lieu de stockage - présence de pouzzolane mis par les services techniques***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_36-AR

Berger  
Levrault

CONCESSION N°177

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**

**BEAUDONNAT ANTOINE**

**Titre de concession** : Acte original en mairie

**Date d'acquisition** : 29/04/1910 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

**Etat général depuis le dernier procès-verbal** : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

**Superficie** : 6 m<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : terrain nu

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe

**Objets funéraires** : néant

**Liste des défunts inhumés (connus)** : Aucune information

**Observations** : aucune délimitation - utilisé comme passage et lieu de stockage - présence de pouzzolane mis par les services techniques

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

**➤ Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**\*\* Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**\*\* Christine MANDON (La 1<sup>ère</sup> Adjointe) ;**

**\*\* Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

**Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019**

**Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

**Envoi à la préfecture le 27/09/2022**

**Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023**

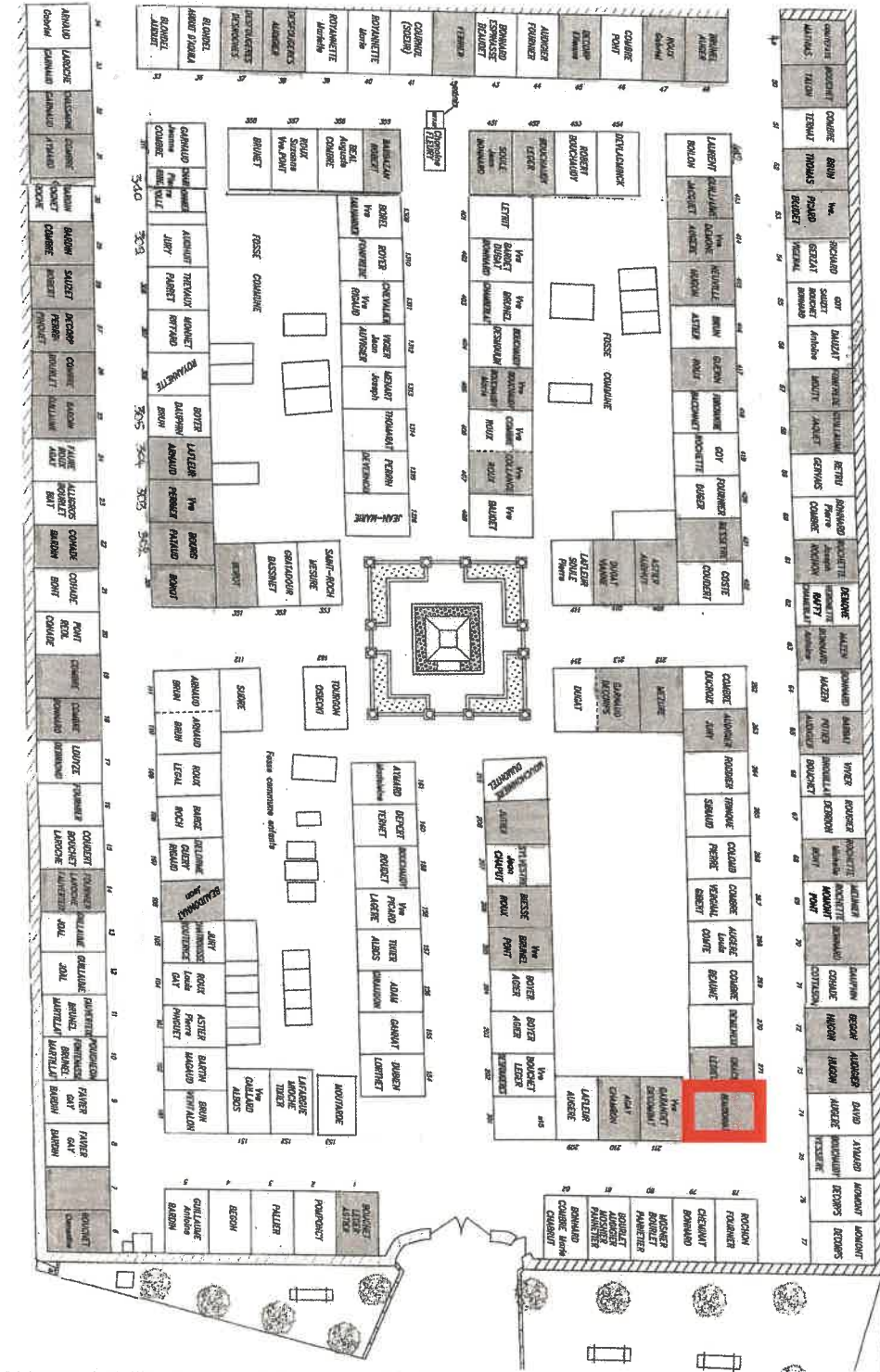
**➤ Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une copropriété

Plan





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°272

Acte de concession

n° 272

DEPARTEMENT  
 Arrondissement  
 Canton

**COMMUNE D' AULNAT**

**CONCESSION** *à perpétuité*  
EN FAVEUR DE LA COMMUNE

Nous, Maire de la commune d' **AULNAT**  
 Vu le décret du 21 prairial an XI (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les églises ;  
 Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1863 relative aux concessions communales ;  
 Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 1871 fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures ;  
 Vu la demande à nous présentée par M. *Joseph François Desmarest* et tendant à obtenir la Concession *perpétuelle* de *deux* mètres superficiels de terrain dans la commune de *Aulnat* pour y fonder *sa sépulture et celle de sa famille* ;

Le Préfet nous a engagé à verser immédiatement dans la caisse du Receveur communal pour prix principal de cette concession la somme de *deux cent cinquante francs* dont *deux francs* au profit de la commune et *deux cent quarante francs* au profit des pauvres, de final conformément aux articles de délibérations précitées.

Ainsi fait :  
 Article Premier  
 Il est fait Concession *perpétuelle* à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de *deux* mètres superficiels de terrain dans la commune de la commune d' **AULNAT** pour y fonder la sépulture *sa sépulture et celle de sa famille* ;

Fait à Aulnat le 27 mai 1871  
 Le Maire, *Joseph François Desmarest*

Visé pour copie tirée de \_\_\_\_\_ centimes

2018



2021



2022



2023





☞ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_36-AR